

d'entendre ce que le ministre a à dire au sujet de sa question de privilège. Je ne sais pas du tout si la question de privilège est fondée, mais les députés voudront certes donner au moins au ministre la chance de formuler son objection.

L'hon. M. Nicholson: Dans sa déclaration, le très honorable représentant a laissé entendre qu'on avait supprimé les armoiries de la *Gazette du travail* du Canada. J'ai en main un exemplaire de la dernière livraison et les armoiries y figurent en page frontispice.

L'hon. M. Starr: On les a enlevées de la couverture.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je décide sans hésitation que la question de privilège ne se pose pas, étant donné surtout qu'aucune motion n'a été présentée.

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents n^{os} 149, 162, 164 et 165 sont acceptables par le gouvernement.

Votre Honneur pourrait-il appeler les avis de motions n^{os} 156, 159 et 160?

Je demande que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

CANDIDATS FÉDÉRAUX DÉPOURVUS DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

Demande n^o 149—**M. Stanbury:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un rapport indiquant les noms de tous les candidats à l'élection générale fédérale, du 8 novembre 1965, qui n'étaient pas citoyens canadiens à cette époque.

(La demande est agréée.)

LA DÉSIGNATION DE JUGES AUX COMMISSIONS, ET LE RESTE

Demande n^o 162—**L'hon. M. Bell:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des lettres, directives, mémoires et autres documents envoyés par le ministre ou un haut fonctionnaire du ministère de la Justice aux juges en chef, aux juges supérieurs, aux registraires ou à d'autres magistrats ou fonctionnaires judiciaires, depuis le 1^{er} janvier 1966, au sujet de juges remplissant les fonctions de commissaires, d'arbitres ou de membres de bureaux de conciliation.

(La demande est agréée.)

[M. l'Orateur.]

LES LETTRES DE CANADIENS DÉSIREUX D'ALLER DANS LE NORD

Demande n^o 164—**L'hon. M. Dinsdale:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des lettres reçues de Canadiens intéressés à aller dans le Nord à la suite de la déclaration faite par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien voulant que les jeunes Canadiens n'aient pas le tempérament de pionnier qu'il faut.

(La demande est agréée.)

L'EXPLOITATION DE LA GARE FERROVIAIRE D'OTTAWA

Demande n^o 165—**L'hon. M. Bell:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'accord intervenu entre le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et la Commission de la capitale nationale, le 26 juillet 1966, au sujet de l'exploitation de la gare d'Ottawa et de ses installations ferroviaires connexes, accord dont il est fait mention dans la réponse à la question 1920 à la page 8566 du Hansard.

(La demande est agréée.)

LA PARTICIPATION DES JUGES DE LA COUR SUPRÊME AUX COMMISSIONS ROYALES

Demande n^o 156—**M. Coates:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du texte du rapport qui a été préparé échangé depuis le mois de mars 1966 entre le premier ministre et le juge Taschereau, juge en chef de la Cour suprême du Canada, au sujet de la participation des juges de la Cour suprême aux commissions royales.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme il n'existe aucune correspondance de ce genre, je demande que la demande soit retirée.

M. l'Orateur: La demande est retirée.

(L'ordre est annulé et la demande est retirée.)

M. THÉODORE LÉGER—DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE AU HOMARD

Demande n^o 159—**M. Coates:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du texte du rapport qui a été préparé pour le ministre des Pêcheries à la suite de l'enquête effectuée au sujet de la demande de permis de pêche au homard qu'a présentée M. Théodore Léger, du bureau de Robichaud (Nouveau-Brunswick).

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté avec le député de Cumberland des questions mentionnées dans les demandes n^{os} 159 et 160 et il a consenti à ce qu'elles soient retirées.

M. l'Orateur: La demande est retirée.

(L'ordre est annulé et la demande est retirée.)